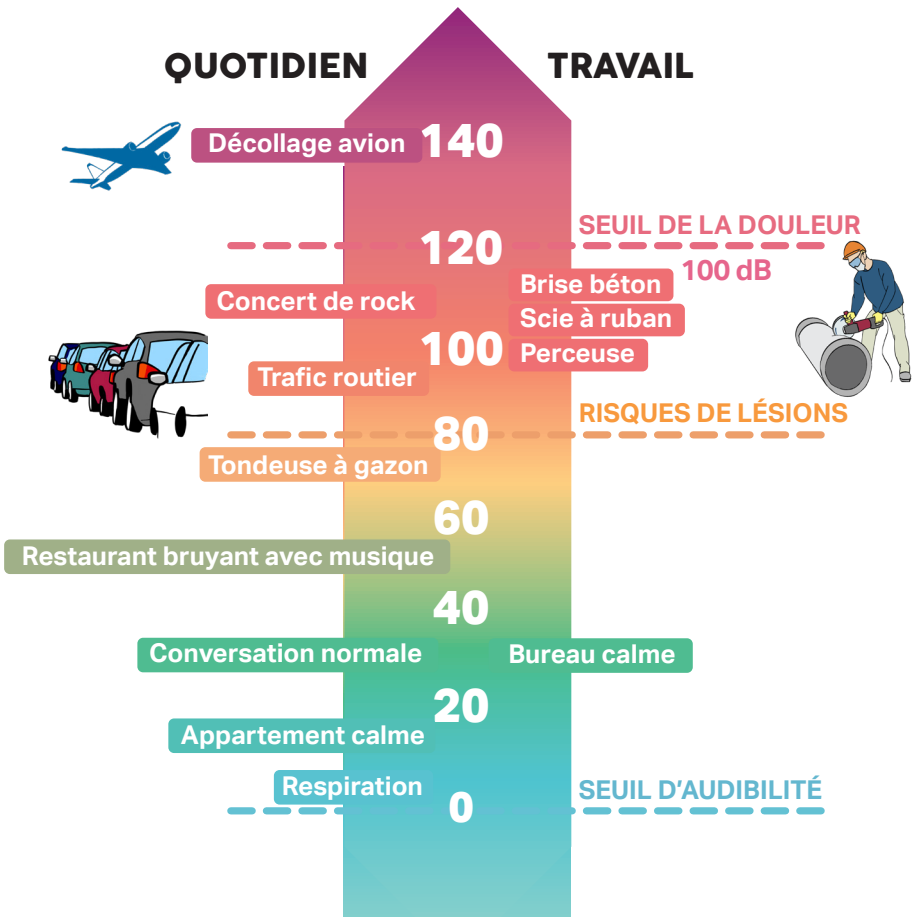


Le bruit au travail

Attention à vos oreilles !

Le bruit est un son qui devient gênant, voire dangereux, au delà de certaines limites. Les risques pour la santé augmentent selon l'intensité du bruit et la durée d'exposition.

Vous utilisez régulièrement des outillages et des engins bruyants (marteaux-piqueurs, bétonnières, compacteurs etc.) ? Vous êtes donc fortement exposé au bruit dans le cadre de votre environnement de travail.



Le bruit et ses dangers

Effets sur l'audition

- > Fatigue auditive
- > Bourdonnement d'oreille
- > Baisse d'audition
- > Surdit 



» La surdit  ne peut pas  tre soign e. Elle est d finitive.

Effets sur l'organisme

- > Fatigue, trouble du sommeil
- > Irritabilit , anxi t 
- > Contractures musculaires
- > Hypertension art rielle



» Risque d'accident du travail

Effets sur le travail

- > Difficult  de concentration
- > Trouble de l'attention
- > Perturbation de la communication au sein de l' quipe



Bon   savoir : on consid re qu'un risque existe d s lors que l'oreille est expos e   80dB(A) pendant 8 heures, au cours d'une m me journ e

Votre lieu de travail est-il bruyant ?

- > Vous devez  lever la voix pour parler   un coll gue situ    1m de vous ?
- > Vos oreilles bourdonnent pendant ou   la fin de la journ e ?
- > Apr s une journ e de travail, vous devez augmenter le volume de votre t l viseur ou de votre radio ?
- > Vous faites souvent r p ter vos interlocuteurs ?

Si vous avez r pondu **OUI**   une ou plusieurs de ces questions, il est possible que votre lieu de travail repr sente un **risque pour votre sant **.

Code du travail

Au delà de **80 dB(A)**, l'employeur est tenu de mettre à votre disposition des protections auditives. Le port de ces protections est obligatoire au dessus de **85dB(A)**.



« Tant que nous ne ressentons pas de douleurs aux oreilles, il n'y a pas de danger »



« Il est important de ne jamais retirer ses protections auditives dans la zone de bruit »

FAUX La surdité s'installe dans la durée et sans que l'on s'en aperçoive. Elle n'est pas douloureuse.

VRAI Il est impératif de porter ses protections en continu dans la zone de bruit. Une seule dose de bruit peut être dangereuse pour vos oreilles.

Protecteurs individuels contre le bruit

Il existe 2 types de Protecteurs Individuels Contre le Bruit (PICB) : les casques et les bouchons (bouchons jetables, arceaux, bouchons moulés sur mesure...).



Pour qu'un PICB soit efficace, il doit être :

- > **Porté pendant 100% du temps d'exposition au bruit.**
- > Correctement stocké et entretenu.
- > Renouvelé autant que nécessaire (selon l'usure et les recommandations du fabricant).



Votre participation dans le choix du PICB est indispensable. Lorsque vous portez vos PICB, restez vigilant et prudent quant à votre environnement de travail (signal d'alerte, véhicules en mouvement, etc...)

Comment réagir face au bruit ?

Si vous êtes gêné par le bruit au travail :

- > Signalez le problème à votre employeur afin que ce dernier puisse proposer des mesures d'amélioration.
- > Contactez votre médecin du travail : en cas de risque pour votre audition, il vous soumettra à un examen audiométrique.
- > Portez vos protecteurs individuels contre le bruit.

Protégez-vous !

Pour en savoir plus



- > inrs.fr/risques/bruit/ce-qu-il-faut-retenir
- > preventionbtp.fr/chantiers/risques/les-risques-lies-au-bruit-sur-les-chantiers
- > iris-st.org/risques/bruit
- > secimpac.org/les-memos-de-prevention-contre-bruit-et-vibrations-sont-disponibles



Plus d'informations sur ipal.fr, et LinkedIn